Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur :
centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis de marchés publics

Procédure adaptée
Marchés inférieurs à 90 000 € HT

Commune de **Challans**

Fourniture d'un véhicule utilitaire léger pour le service de police municipale

PROCÉDURE ADAPTÉE

Caractéristiques principales souhaitées : véhicule d'occasion à faible kilométrage, 110 CV env., signalisation police en PSE.
Date limite de réception des offres : lundi 3 février 2025 à 12 h 00.
Le cahier des charges est disponible sur https://www.marchessecurises.fr (maître d'ouvrage = "Ville de Challans").
Date limite de réception des offres : 3 février 2025 à 12 h 00.

Marchés publics

Procédure adaptée

Commune de **Montournais**

maîtrise d'œuvre pour la construction d'un périscolaire et d'une micro-crèche

PROCÉDURE ADAPTÉE RESTREINTE

Section 1 : Identification de l'acheteur :
Nom complet de l'acheteur : commune de Montournais.
Type de Numéro national d'identification : Siret.
N° national d'identification : 21850147600061.
Ville : Montournais.
Code postal : 85700.
Groupement de commandes : non.
Section 2 : Communication :
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien URL vers le profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr
Identifiant interne de la consultation : AK34SPL.
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : Frédéric Mitri.
Adresse mail du contact : f.mitri@vendee-expansion.fr
N° téléphone du contact : 02 51 44 90 00.
Section 3 : Procédure :
Type de procédure : procédure adaptée restreinte.
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : conditions/moyens de preuve :
Les éléments suivants devront être fournis :
Pour la compétence architecture (DPLG ou HMNOP) : l'attestation d'inscription à l'ordre des architectes de l'année en cours.
Pour la compétence fluide : reconnaissance RGE Etude et qualification professionnelle OPQIBI 2013 (ou équivalent).
Capacité économique et financière : conditions/moyens de preuve :
Les éléments suivants devront être fournis :
- chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché public, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles,
- DC2 ou documents équivalents,
- la preuve d'une assurance pours les risques professionnels en cours de validité,
- attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.

Capacité technique et professionnelle : conditions/moyens de preuve :
Les éléments suivants devront être fournis :
- preuve par tous moyens, une déclaration indiquant indiquant les moyens humains généraux du candidat (effectifs, organigramme, CV...),
- la fiche récapitulative (format A3) de l'ensemble de l'équipe de maîtrise d'oeuvre selon le modèle joint au dossier.

Pour l'architecte : la présentation d'une liste de 5 principaux services en adéquation avec le projet (références) fournis ou à défaut, des certificats de qualification professionnelle (preuve par tous moyens) ou tout autre élément équivalent permettant d'apprécier les capacités (selon diaporama fourni).
Pour le reste de l'équipe : les certificats de qualification professionnelle et/ou les principaux services fournis en adéquation avec le projet (références), ou, à défaut, tout autre élément permettant d'apprécier les capacités ; La ou les autorisation(s) d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) concepteur pour au moins un membre de l'équipe.
Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019, le pouvoir adjudicateur précise que les services fournis (références) il y a plus de trois ans seront également pris en compte dans le cadre de l'examen de la candidature.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limites de réception des plis : le lundi 10 février 2025, à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidats : oui.
Nombre maximum de candidats : 3.
En cas de réduction, critères de sélection des candidats admis à présenter une offre :
- 50 % capacités professionnelles en adéquation avec le projet (au regard des références, de leurs qualités architecturales ou à défaut, des éléments équivalents),
- 50 % capacités techniques, économiques et financières en adéquation avec le projet.

Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Section 4 : Identification du marché :
Intitulé du marché : marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un périscolaire et d'une micro-crèche sur la commune de Montournais.
Code CPV Principal : 71200000-0.
Type de marché : services.
Lieu principal d'exécution du marché : Montournais.
La consultation comporte des tranches : oui.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : Lots :
Marché alloti : non.
Section 6 : Informations complémentaires :
Visite obligatoire : oui.
Détail sur la visite : se reporter à l'article 3.6 du règlement de la consultation.
Autres informations complémentaires
Assistant à maîtrise d'ouvrage : Vendée Expansion - SPL, 33, rue de l'Atlantique, CS 80206, 85005 La Roche-sur-Yon cedex, tél. 02 51 44 90 00.
Les variantes sont interdites.
Composition de l'équipe : la participation est réservée à une profession particulière.
Dans sa candidature, le soumissionnaire devra disposer, a minima, des services d'un architecte DPLG ou HMNOP, habilité à la construction, ainsi que d'un BET Fluide reconnu RGE Étude et disposant de la qualification professionnelle OPQIBI 2013 (ou équivalent).
Compétences requises : Architecture, Economie de la construction, Structure, Fluides, Acoustique et OPC.
Il est précisé que le candidat peut se présenter en groupement ou de manière individuelle s'il possède l'intégralité des compétences requises.

Tourisme

L'exclusion de responsabilité de l'agent de voyages, pas toujours valable

Les exclusions de responsabilité dans les contrats d'agents de voyages ne sont pas toujours valables, selon la Cour de cassation, le devoir de conseil l'emportant sur ces restrictions.
Un couple a reproché à une agence de lui avoir vendu un voyage aux États-Unis sans vérifier les conditions d'entrée, nécessitant un visa en raison de voyages antérieurs en Iran.
Bien que le contrat stipule que le client doit vérifier ses documents, le code civil impose d'informer le client d'informations essentielles.
Une directive européenne de 2015 exige également que l'organisateur informe le voyageur sur les conditions de passeports et visas. En ne prévenant pas les clients des risques, l'agent de voyages a engagé sa responsabilité et doit indemniser, malgré les exclusions contractuelles.
(Cass. Civ 1, 25.9.2024, D 23-10.560)

Travaux de grosses réparations de voirie

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE AVEC POSSIBILITÉ DE NÉGOCIATION

Maître d'ouvrage : commune de Château-Guibert, mairie, 6, rue du Jarc, 85320 Château-Guibert, tél. 02 51 30 54 03.
Représentant du maître d'ouvrage : M. le Maire.
Maître d'oeuvre : Vendée Expension - SPL.
Identification de l'acheteur :
Maître d'ouvrage : commune de Château-Guibert, mairie, 6, rue du Jarc, 85320 Château-Guibert, tél. 02 51 30 54 03.
Adresse de courrier électronique (courriel) : contact@chateau-guibert.fr
Groupement de commandes : non.
Communication :
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
https://www.marches-securises.fr/
Procédure :
Type de procédure : procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation selon les articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et R.2131-12 du Code de la commande publique.
Forme du marché : accord-cadre à bons de commande mono-attributaire en application des articles R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique.
Le montant minimum annuel est de : 50 000 euros HT.
Le montant maximum annuel est de : 200 000 euros HT.
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : conditions/moyens de preuve :
Les éléments suivants devront être fournis :
présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années ou à défaut, des certificats de qualification professionnelle/preuve par tout moyen.
Capacité économique et financière : conditions/moyens de preuve :
Les éléments suivants devront être fournis :
- chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché public, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles,
- DC2 ou documents équivalents,
- la preuve d'une assurance pours les risques professionnels,
- attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.

Capacité technique et professionnelle : conditions/moyens de preuve :
Les éléments suivants devront être fournis :
- une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat (moyens humains généraux),
- une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature (moyens techniques généraux),
- une attestation sur l'honneur engageant l'entreprise à fournir avant le démarrage des travaux la ou les autorisation(s) d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) pour le personnel concerné.

Technique d'achat : accord-cadre.
Date et heure limites de réception des plis : vendredi 7 février 2025 à 12 h 00
Présentation des offres sur : https://www.marches-securises.fr/
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Critères d'attribution :
- 60 % prix,
- 40 % valeur technique,

le détail des sous-critères est précisé au règlement de la consultation.
Identification du marché :
Intitulé du marché : travaux de grosses réparations de voirie sur la commune de Château-Guibert.
Type de marché : travaux.
Lieu principal d'exécution du marché : commune de Château-Guibert.
Durée du marché : accord-cadre à bons de commande mono-attributaire pour une durée initiale d'un an à compter de la notification, reconductible 3 fois pour une période d'un an, soit une durée maximale de 4 ans.
La consultation comporte des tranches : non.
Lots :
Marché alloti : non.
Informations complémentaires :
Maître d'oeuvre : Vendée Expansion - SPL, 33, rue de l'Atlantique, CS 80206, 85005 La Roche-sur-Yon cedex, tél. 02 51 44 90 00.

Vie des sociétés

CMV TRAINING

Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000 euros
Siège social :
61bis, boulevard Clemenceau
85300 CHALLANS
RCS La Roche-sur-Yon 851 164 368

AVIS

Aux termes d'une délibération en date du 8 janvier 2025, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : la fabrication et la vente de produits alimentaires diététiques, notamment de pâtisseries de conservation ; la création, la personnalisation et la vente de vêtements, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis
La Gérance.

LES RUCHES BIO

Forme : SAS société en liquidation
Capital social : 5 000 euros
Siège social : 154, chemin du Halage
85420 DAMVIX
790 496 202 RCS de La Roche-sur-Yon

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société. M. Didier Auvray, demeurant 8, chemin de Bazoin, 85420 Maille a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Le mandat des commissaires aux comptes ne se poursuit pas.

Pour avis.

LES CISEAUX D'ALINE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social :
14, chemin de la Petite-Croix
85270 ST-HILAIRE-DE-RIEZ

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature électronique, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : Les Ciseaux d'Aline.
Siège social : 14, chemin de la Petite-Croix, 85270 St-Hilaire-de-Riez.
Objet social : salon de coiffure mixte, visagiste, barbier ; commercialisation de tous produits se rapportant à la coiffure et cosmétiques.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros.
Gérance : Mme Aline Masselot, demeurant 1, rue des Alouettes, 85670 Falleron, assure la gérance.
Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de La Roche-sur-Yon.

La Gérance.

UPTÉACONSEIL

SARL LA VENDRENNAISE

Siège social : 10, La Girarderie
85250 VENDRENNES
Capital social : 107 100 euros
Enregistrée au RCS La Roche-sur-Yon
329 001 895

AVIS DE MODIFICATIONS

Suivant délibération en date du 6 janvier 2025 de l'AGE, les associés ont acté l'entrée de M. Étienne Merlet, né le 31 mai 1998 à La Roche-sur-Yon (85), sis à 12, Le Pinier, 85250 Vendrennes comme nouvel associé exploitant gérant. Les modifications seront notifiées au RCS de La Roche-sur-Yon.

Pour insertion
La Gérance.

CROUSTILLE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 20 000 euros
Siège social :
19, quater route de Nantes
85290 MORTAGNE-SUR-SÈVRE
RCS de La Roche-sur-Yon
en cours d'immatriculation

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Mortagne-sur-Sèvre du 13 janvier 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : Croustille.
Siège social : 19, quater route de Nantes, 85290 Mortagne-sur-Sèvre.
Objet social : l'exploitation de tous fonds artisanaux et/ou de commerce de boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, traiteur, sandwicherie, snacking, glacier, chocolatier, confiseur, vente de petite épicerie dont vente de boissons fermentées non distillées.
La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 20 000 euros.
Gérance :
- M. Mehdi Vilchien, demeurant 9, rue des Églantiers, 49740 La Romagne,
- Mme Élodie Vilchien, demeurant 9, rue des Églantiers, 49740 La Romagne.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de La Roche-sur-Yon.

Pour avis
La Gérance.

---

adecia Les experts engagés des dirigeants

INIXIO

Société en nom collectif
Au capital de 100 000 euros
Siège social : 59, rue Hoche
85000 LA ROCHE-SUR-YON
920 506 516 RCS La Roche-sur-Yon

AVIS DE NOMINATION D'UN COGÉRANT

Aux termes d'une délibération en date du 6 janvier 2025, l'assemblée générale a nommé en qualité de cogérant M. Thierry Fonteneau, demeurant 23, rue François-Broussais, 79000 Niort, à compter du même jour et pour une durée illimitée.

La Gérance.

SCP PRAUD – HUVELIN-ROUSSEAU PETIT – SENG
Notaires associés
à BEAUVOIR-SUR-MER (85)
3, rue de la Petite-Gare
Bureau de CHALLANS (85)
6, place Galilée

AVIS

Aux termes d'un acte reçu par Me Jérôme Petit, notaire associé à Beauvoir-sur-Mer (85), le 6 janvier 2025, enregistré au SPFE de La Roche-sur-Yon (85), le 13 janvier 2025, bordereau 2025N102, la société P.A.M Sauvage, SNC au capital de 2 000 euros, dont le siège est à Barbâtre (85), 45, rue du Centre, identifiée sous le n° 844 159 004 RCS La Roche-sur-Yon, a vendu à la société Tabac Barbâtre au capital de 50 000 euros ayant son siège social à Barbâtre (85), 45, rue du Centre, identifiée sous le n° 937 533 891 RCS La Roche-sur-Yon, un fonds de commerce de librairie, papeterie, journaux, cartes postales, articles pour fumeurs, parfumerie, bazar, jeux auquel est annexée la gérance d'un débit de tabac n° 850-0013 Z et un contrat de commercialisation des jeux avec la Française Des Jeux sis et exploité à Barbâtre , 45, rue du Centre et pour lequel la société P.A.M. Sauvage est immatriculée sous le n° 844 159 004 RCS La Roche-sur-Yon, moyennant le prix de 220 000 euros. L'entrée en jouissance a été fixée au 6 janvier 2025.
Les éventuelles oppositions seront reçues en la forme légale à l'étude de Me Jérôme Petit, notaire associé, au bureau permanent de Challans (85), 6, place Galilée, dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales.

Pour avis
Me Jérôme PETIT.

---

adecia Les experts engagés des dirigeants

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 12 janvier 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société civile immobilière.
Dénomination sociale : Montociel.
Siège social : 29, chemin de Montociel, 85160 Saint-Jean-de-Monts.
Objet social : l'acquisition, l'administration, la cession éventuelle et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance : M. Bruno Dreze, demeurant 100, rue Hors Château, 4000 Liège (Belgique) et Mme Catherine Fairon, demeurant 31, Grand Rue, 6724 Marbehan (Belgique).
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.
Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de La Roche-sur-Yon.

La Gérance.

Date du jugement du tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon : 8 janvier 2025.
SARL Vous & Toit, 11, le Puy Guerin, 85600 Saint-Georges-de-Montaigu, RCS La Roche-sur-Yon 841 783 806, activité : travaux de charpente. Jugement en date du 8 janvier 2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

Date du jugement du tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon : 8 janvier 2025.
SARL BCP, 19, la Marche, 85610 Cugand, RCS La Roche-sur-Yon 884 616 582, activité : maçonnerie, plaques de plâtre, plâtrerie, plomberie, chauffage, électricité. Jugement en date du 8 janvier 2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

---

adecia Les experts engagés des dirigeants

ADECIA AUDIT

Société à responsabilité limitée
Au capital de 240 408 euros
Siège social : 5, rue Paul-Émile-Victor
Zac Bell
85000 LA ROCHE-SUR-YON
418 908 927 RCS La Roche-sur-Yon

AVIS DE NOMINATION D'UN COGÉRANT

Aux termes d'une délibération en date du 6 janvier 2025, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant M. Marc Duchatelle, demeurant 22, impasse François-Laurent-Lamandé, 85000 La Roche-sur-Yon, pour une durée illimitée à compter du même jour.

La Gérance.

---

adecia Les experts engagés des dirigeants

SARL COIFFIER

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 800 euros
Siège social : 44, route de la Cailletrie
85160 SAINT-JEAN-DE-MONTS
789 366 408 RCS La Roche-sur-Yon

AVIS DE RÉDUCTION DU CAPITAL SOCIAL

Aux termes de procès-verbaux des décisions de l'associé unique en date du 22 novembre 2024 et du 10 janvier 2025 le capital social a été réduit d'une somme de 1 200 euros, pour être ramené de 3 000 euros à 1 800 euros par rachat et annulation de 40 parts sociales.
La modification des statuts appelle la publication des mentions suivantes :
Article 7 - Capital social
Ancienne mention : le capital social est fixé à trois mille euros (3 000 euros).
Nouvelle mention : le capital social est fixé à mille huit cents euros (1 800 euros).

Pour avis
La Gérance.

---

adecia Les experts engagés des dirigeants

THIEMI

Société à responsabilité limitée
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social
et siège de liquidation :
1, rue Frainette
85340 LES SABLES-D'OLONNE
985 332 733 RCS La Roche-sur-Yon

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 31 octobre 2024 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Mme Émilie Coillard, demeurant 1, rue Frainette, 85340 Les Sables-d'Olonne, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 1, rue Frainette, 85340 Les Sables-d'Olonne.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Le Liquidateur.

Décisions du tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon

Date du jugement du tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon : 8 janvier 2025.
SARL CRD Volet, 2, impasse des Blés d'Or, 85520 Saint-Vincent-sur-Jard, RCS La Roche-sur-Yon 899 568 323, activité : installation d'équipements électriques, de matériels électroniques et optiques ou d'autres matériels. Jugement en date du 8 janvier 2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

Date du jugement du tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon : 8 janvier 2025.
SAS Le Sens de la Vie, 12, rue de la Misane, 85800 Saint-Gilles-Croix-de-Vie, RCS La Roche-sur-Yon 911 462 216, activité : vente à distance sur catalogue spécialisé. Jugement en date du 8 janvier 2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

Date du jugement du tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon : 8 janvier 2025.
SARL Vous & Toit, 11, le Puy Guerin, 85600 Saint-Georges-de-Montaigu, RCS La Roche-sur-Yon 841 783 806, activité : travaux de charpente. Jugement en date du 8 janvier 2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

Date du jugement du tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon : 8 janvier 2025.
EARL Les Ecuries d'Hermès, La Basse Guillotière, 85170 Saint-Denis-la-Chevasse, RCS La Roche-sur-Yon 513 545 608, activité : enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs. Jugement en date du 8 janvier 2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

dimanche ouest france
1 journal
4 cahiers

Date du jugement du tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon : 8 janvier 2025.
SAS A.T.S, 51, avenue Éric-Tabarly, 85000 La Roche-sur-Yon, RCS La Roche-sur-Yon 914 057 062, activité : commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres produits intermédiaires. Jugement en date du 8 janvier 2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

Date du jugement du tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon : 8 janvier 2025.
SARL AJCR, lieu-dit la Barre (Saligny), 85170 Bellevigny, RCS La Roche-sur-Yon 847 816 899, activité : commerce de gros (commerce Interentreprises) d'autres produits intermédiaires. Jugement en date du 8 janvier 2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

Avis administratifs

Préfet de LA VENDÉE

Commune de DAMVIX

Projet de création d'un quartier d'habitations Îlot du Cloucq

AVIS D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

L'arrêté préfectoral n° 2024-DCPATE-626 du 20 novembre 2024 a prescrit une enquête parcellaire destinée à la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et des autres intéressés, ainsi qu'à la détermination exacte des immeubles à exproprier pour la réalisation de l'opération citée ci-dessus.
Cette enquête se déroulera pendant 18 jours consécutifs, du lundi 13 janvier 2025 à 9 h 00 (heure d'ouverture de l'enquête) au jeudi 30 janvier 2025 à 18 h 00 (heure de clôture de l'enquête), en mairie de Damvix.
M. Dominique Serin, attaché d'administration en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le préfet de la Vendée pour procéder à ladite enquête.
Le dossier d'enquête parcellaire ainsi qu'un registre seront déposés en mairie de Damvix pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie et consigner, éventuellement, ses observations sur les limites des biens à exproprier sur le registre d'enquête parcellaire ouvert à cet effet.
Les observations peuvent également être adressées :
- par écrit, au maire de Damvix ou à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête : mairie de Damvix, 17, rue du Centre, 85420 Damvix,
- par courriel, à l'attention du commissaire enquêteur et avec demande d'accusé réception, à l'adresse suivante : enquetepublique.vendee1@orange.fr (en précisant en objet : enquête parcellaire - Damvix).

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public, en mairie de Damvix :
- lundi 13 janvier 2025, de 9 h 00 (heure d'ouverture de l'enquête) à 12 h 00,
- jeudi 30 janvier 2025, de 15 h 00 à 18 h 00 (heure de clôture de l'enquête).

L'avis d'enquête, l'arrêté ainsi que l'ensemble du dossier sont consultables sur le site internet des services de l'État en Vendée :
www.vendee.gouv.fr
(rubrique «publications - enquêtes publiques et consultations du public, liste déroulante : commune de Damvix»).
Le commissaire enquêteur donnera son avis sur l'emprise des ouvrages projetés dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête.
La publication du présent avis est faite notamment en vue de l'application des articles L.311-1 à L.311-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ci-après reproduits : "En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation (L.311-1).
Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes(L. 311-2).
Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 sont en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à indemnité (L.311-3).
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral déclarant la cessibilité des immeubles dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation dudit projet.

Préfet de LA VENDÉE

Commune de POUZAUGES

Aménagement d'une zone d'habitat mixte Secteur des Terrasses

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE

En exécution de l'arrêté préfectoral n° 2024-DCPATE-680 du 31 décembre 2024, il sera procédé en mairie de Pouzauges, pendant 15 jours consécutifs, du vendredi 31 janvier 2025 à 9 h 00 (heure d'ouverture de l'enquête) au vendredi 14 février 2025 à 17 h 00 (heure de clôture de l'enquête), à une enquête publique conjointe portant sur :
- l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pour le projet porté par la commune de Pouzauges et visant à aménager une zone d'habitat mixte sur le secteur des Terrasses situé sur cette même commune ;
- l'enquête parcellaire destinée à la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et des autres intéressés, ainsi qu'à la détermination des immeubles à exproprier pour la réalisation de ce projet.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier relatif à cette enquête sera :
- déposé en version papier à la mairie de Pouzauges afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public, et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.
- consultable sur le site internet des services de l'État en Vendée :
www.vendee.gouv.fr
rubrique : «Publications - Enquêtes publiques et consultations du public» ; liste déroulante : «Commune de Pouzauges».

M. Laurent Dufour, commissaire général de police en retraite, et M. Jean-Yves Albert, cadre ERDF-GRDF en retraite, sont désignés par le tribunal administratif de Nantes pour procéder à ladite enquête, respectivement en qualité de commissaire enquêteur et de commissaire enquêteur suppléant. M. Dufour se tiendra à la disposition du public, en mairie de Pouzauges, aux dates et horaires suivants :
- vendredi 31 janvier 2025 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- vendredi 14 février 2025 de 14 h 00 à 17 h 00.

Les observations du public pourront également être adressées à l'attention expresse du commissaire enquêteur :
- par écrit au siège de l'enquête : mairie de Pouzauges, place de l'Hôtel-de-Ville, CS 21247, 85702 Pouzauges cedex ;
- ou par courriel à l'adresse suivante : enquetepublique.vendee1@orange.fr (indiquer précisément dans l'objet du courriel : «Enquête publique - Terrasses - Pouzauges»).

Le présent avis et l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique seront consultables sur le site internet des services de l'État en Vendée (à la même adresse que le dossier d'enquête) au moins 8 jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.
Toute information complémentaire sur le dossier pourra être obtenue auprès de M. Nicolas Musche (Vendée Expansion) au 06 26 51 21 43 ou par courriel à l'adresse suivante :
n.musche@vendee-expansion.fr
S'agissant de l'enquête parcellaire, la publication du présent avis est faite notamment en vue de l'application des articles L.311-1 à L.311-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ci-après reproduits :
"En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.
Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'exproprian les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.
Les autres intéressés sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à indemnité".
Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet, en préfecture de la Vendée et en mairie de Pouzauges, ainsi que sur le site internet des services de l'État en Vendée, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont :
- un arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique l'aménagement d'une zone d'habitat mixte sur le secteur des Terrasses situé à Pouzauges, ou une décision de refus motivée ;
- un arrêté préfectoral déclarant la cessibilité des immeubles dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation dudit projet.

DON DU SANG

- Répondez aux appels des Centres de transfusion.
- Renseignez-vous auprès des associations de donneurs de sang.
- Chaque jour, il faut des centaines de donneurs de sang pour aider la médecine à sauver des vies en danger.

Agriculture

La nue-propriété de terres agricoles ne suffit pas pour les exploiter

L'exploitation de terres agricoles reçues en donation ou héritage n'est pas soumise à autorisation, sauf si seule la nue-propriété a été donnée. Une déclaration suffit pour les bénéficiaires d'une donation, location, vente ou succession d'un parent ou allié jusqu'au troisième degré. Ce n'est pas le cas pour un enfant qui n'a reçu que la nue-propriété, sans droit de jouissance.
Un enfant bénéficiaire d'une donation voulait exploiter en vertu d'un prêt à usage gratuit accordé par les autres indivisaires, ce qui ne permet pas de donner congé au fermier en place.
Le contrôle des structures est un système d'autorisation pour exploiter des terres agricoles, qui exige de l'expérience, des compétences et des moyens matériels, financiers ou organisationnels. (Cass. Civ 3, 14.11.2024, R 23-18.575)

Consommation

Le garagiste est présumé responsable des pannes

Le garagiste qui intervient sur une voiture est présumé responsable en cas de dysfonctionnements persistants ou nouveaux, a rappelé la Cour de cassation.
C'est au professionnel de prouver qu'il n'est pour rien dans ces désordres, et ni l'incertitude sur l'origine de la panne, ni la difficulté à la déceler ne peuvent écarter cette présomption de responsabilité.
La Cour avait cependant jugé en 2012 et 2016 que l'obligation de résultat pour un réparateur n'existe que pour une panne liée à un problème préexistant lors de son intervention. (Cass. Civ 1, 25.9.2024, U 23-15.151 et 16.10.2024, F 23-11.712)